

## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>8047</b>	De <b>M. Perceval Gaillard</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Réunion )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> > Les éleveurs bovins de La Réunion face à la leucose bovine	<b>Analyse</b> > Les éleveurs bovins de La Réunion face à la leucose bovine.
Question publiée au JO le : <b>16/05/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>24/10/2023</b> page : <b>9380</b>		

### Texte de la question

M. Perceval Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation des éleveurs bovins indépendants de La Réunion. En effet, les éleveurs bovins indépendants font face à des difficultés liées à la leucose bovine, laquelle met en péril le renouvellement de leur cheptel. Un animal infecté par la leucose bovine est envoyé à l'abattoir et ne peut être remplacé par un animal sain. Ce renouvellement de cheptel serait possible par l'intégration de bovins sains venus de métropole. Cependant, cette option est coûteuse : l'importation d'une bête est estimée à 9 000 euros. Qui plus est, lorsqu'un animal est contaminé par la leucose, l'éleveur doit financer les frais de prises de sang des autres animaux de son cheptel. Les éleveurs sont également frappés par la hausse du coût des intrants. Par exemple, en 2020, la tonne d'aliment s'élevait à 320 euros ; aujourd'hui, elle s'élève à 526 euros. En 2020, on estimait le nombre d'éleveurs indépendants sur l'île à environ 900. Actuellement, on en dénombre environ 500. Dans un tel contexte, il lui demande quels moyens il envisage de mettre en œuvre afin de venir en aide aux éleveurs bovins indépendants ; faute de solution, les éleveurs bovins indépendants sont amenés à disparaître à La Réunion.

### Texte de la réponse

Face à la situation sanitaire du cheptel bovin de La Réunion vis-à-vis de la leucose, l'État a déployé le plan global de maîtrise sanitaire en élevage bovin (PGMSB de La Réunion) en 2020. Ce plan prévoit notamment un programme d'éradication de la leucose bovine. Celui-ci est mis en œuvre conformément à l'arrêté ministériel du 31 décembre 1990 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie collective et à la police sanitaire de la leucose bovine enzootique. Avec un financement sur quatre ans, le PGMSB de La Réunion est doté d'une enveloppe de l'État de 4,4 millions d'euros, dont 598 500 euros sont destinés à la surveillance et à la lutte contre la leucose bovine enzootique. Le programme vise l'éradication de la maladie, tout en prenant en compte le temps nécessaire au renouvellement des cheptels infectés et la préservation de la race locale Moka. Dès sa rédaction, ce programme prévoyait l'atteinte de l'objectif d'éradication sans nécessité de recourir à des introductions de génisses indemnes depuis la métropole. Par ailleurs, l'État accompagne l'association du groupement de défense sanitaire (GDS), de La Réunion, chargée des questions sanitaires relatives à la santé animale. Dans ce cadre, il attribue au GDS une enveloppe budgétaire correspondant à l'emploi d'un ingénieur et d'un technicien dédié à l'animation du programme de lutte contre la leucose. Il participe également au financement des visites vétérinaires organisées pour les cheptels qui mettent en place l'assainissement. L'objectif d'éradication est atteignable si toutes



les forces locales s'organisent pour mettre en œuvre le PGMSB, validé par l'ensemble des parties prenantes.